

Chiffres clefs

National

5 000
établissements
ou services

375 000
places et
logements adaptés

80 000 salariés



80 % de l'offre hébergement
dans le privé non lucratif



32 % CHRS
23 % Autres centres d'accueil
10 % Relais résidences accueil
4,4 % Accueil mère-enfant
25 % CADA
1,3 % CPH
4,1 % AT-SA

Sources : DRESS et FINES

Nexem

750
établissements
adhérents sur le
secteur de l'insertion

60 000
personnes
accompagnées

15 500 salariés



Les adhérents Nexem représentent 20 % des
établissements du privé non lucratif et 1/3 des CHRS



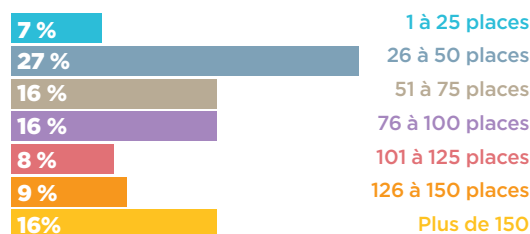
11 % Moins de 10 ETP
20 % 10 à 19 ETP
38 % 20 à 49 ETP
14 % 50 à 99 ETP
10 % 100 à 149 ETP
7 % 150 à 299 ETP

Sources : Nexem

27 % Hébergement d'urgence
12 % Hébergement et insertion
61 % Logement accompagné

Sources : FINES / DGCS / DRESS enquête ES - Difficultés sociales 2016

1/3 des places en CHRS se trouvent dans
des établissements de plus de 100 places



Près de 60 % des personnes accompagnées
sont des hommes, le plus souvent seuls ;
60 % des ressortissants hors UE et
30 % sont mineurs.

9 % des établissements
et services Nexem sur le secteur de l'insertion.

Les principaux établissements et services

Les établissements et services du secteur de l'insertion sociale, appelé « accueil, hébergement, insertion » (AHI), accompagnent les personnes sans abri ou mal logées à des fins d'insertion sociale et professionnelle et d'accès au logement. L'offre est gradée, depuis les dispositifs pour l'hébergement en urgence jusqu'aux solutions d'accompagnement en logement ordinaire.

Hébergement/ accueil en urgence

Centre d'hébergement
d'urgence (CHU)

Résidence hôtelière à vocation
sociale (RHVS)

Nuitées d'hôtel

Accueil de jour

SIAO Urgence / 115 / Veille
sociale (service intégré de
l'accueil et de l'orientation)



Hébergement et insertion

Centre d'hébergement et de
réinsertion sociale (CHRS)

Centre d'accueil pour
demandeurs d'asile (CADA)

Foyer de travailleurs migrants

SIAO Insertion



Logement accompagné

Foyer de jeunes travailleurs

Intermédiation locative

Pensions de famille

Résidences sociales

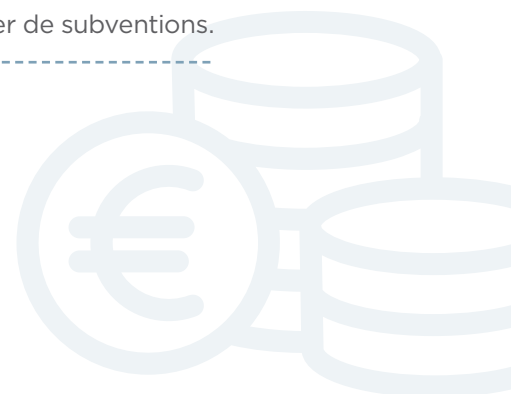


Le financement des établissements et services

Les établissements et services du secteur AHI sont financés par les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) qui s'appuient à cette fin sur les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Les personnes participent financièrement, en fonction de leurs revenus, et peuvent bénéficier d'aides sociales et d'aides au logement.

Particularité du secteur : certains établissements ne bénéficient pas d'autorisation et doivent donc renouveler chaque année une demande auprès des autorités pour bénéficier de subventions.



Les autres acteurs du secteur

Institutions centrales

Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Ministre chargé de la Ville et du Logement

Autorités de contrôle et de tarification

Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
en remplacement des DRJSCS et DDCS
à compter du 1^{er} avril 2021

Partenaires institutionnels

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
Caisse d'allocations familiales (CAF)
Comité régional de l'hébergement et du logement (CRHL)
Départements
Mairies / Centre communal d'action sociale (CCAS)
Observatoire des inégalités
Pôle emploi
Permanences d'accès aux soins (PASS)...

Les enjeux et perspectives du secteur

- ▶ **La politique du « Logement d'abord »** : permettre un accès direct au logement avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes.
- ▶ **Le droit à l'hébergement opposable (DAHO)** : tendre vers une effectivité du droit en mettant en adéquation l'offre de dispositifs d'urgence et les besoins.
- ▶ **La précarisation** : répondre à l'augmentation de la pauvreté et du nombre de personnes à la rue.
- ▶ **La vétusté des structures d'accueil d'urgence et d'insertion** : rénover et humaniser les structures pour améliorer la qualité d'accompagnement.
- ▶ **La prévention de la pauvreté** : éviter la reproduction sociale de la pauvreté, notamment grâce aux politiques de l'éducation, de l'emploi et de la formation professionnelle.
- ▶ **L'augmentation des flux migratoires** : accompagner les personnes immigrées dans et hors dispositifs pour migrants.
- ▶ **Les réductions budgétaires et la réforme tarifaire des CHRS** : faire entendre le rôle stratégique des CHRS dans la lutte contre la pauvreté afin de maintenir des conditions financières satisfaisantes.

Pour aller plus loin

- [Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#)
- [Plan quinquennal pour le logement d'abord](#)
- [Instruction relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative](#)

